

Je gère mon identité numérique

CR de la conférence du mercredi 4 décembre organisée avec la participation de la Fondation Orange

Internet constitue un outil qu'il faut apprendre à maîtriser.

Ce n'est pas parce que l'on est derrière un écran d'ordinateur que l'on peut faire n'importe quoi.

Les traces laissées sur internet ne disparaissent jamais

et peuvent avoir des conséquences dans la vie réelle.

Ne pas oublier l'adage : Les paroles s'envolent, les écrits restent, Google trouve !

Un **Réseau social** est un site web permettant de créer un réseau relationnel autour de soi, qu'il soit amical ou professionnel. Il repose sur l'échange et le partage de contenu et sur la discussion.

L'**identité numérique** d'une personne se constitue à partir de l'ensemble de ses participations et de ses contributions aux multiples réseaux sociaux qui existent. Les traces laissées, bien que fragmentées, sont reliées sur internet grâce à des algorithmes. Ainsi, grâce à elles, il est possible de savoir : Qui je suis ? Où je suis ? Ce que j'aime / Mes opinions, Ma vie privée... Ces données personnelles génèrent de l'argent par leur vente et/ou par la distribution de publicités ciblées (principales ressource de Google ou de Facebook).

La mise en place en 2018 du **règlement général sur la protection des données** (RGPD) oblige les sites internet à recueillir notre consentement explicite pour récupérer et exploiter nos données. Il permet aux personnes de pouvoir savoir qui les collecte et dans quelle finalité, de consulter les données recueillies et éventuellement de demander leur suppression. Dans les faits, il est souvent difficile de faire valoir ses droits (procédures complexes par exemple) mais il a le mérite de fixer un cadre. En un an, 31 sociétés à travers le monde, dont Google, ont déjà dû payer des amendes pour ne pas avoir respecté le RGPD.

En France, la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**¹ (CNIL) est chargée de faire appliquer ce règlement et met sur son site toutes les informations utiles. Bien structuré, son site doit être consulté lorsqu'on se pose des questions.

Dans ce contexte, voici **7 conseils et bonnes pratiques pour se protéger** :

- 1- **Du recul, du recul, et encore du recul...** : bien réfléchir avant de poster quelque chose sur internet car une fois publié, c'est trop tard !
- 2- **Respect des autres, de la loi** : même derrière un écran, les règles de la vie quotidienne en société s'appliquent. Le non-respect des règles (poster une photo sans l'accord de la personne², tenir des propos diffamatoires ou d'incitation à la violence, respect du droit d'auteur³, respect du droit à l'image...) est répréhensible par la loi et TOUS les contenus sont accessibles par les services de Police.

¹ <https://www.cnil.fr/>

² Poster une photo peut s'apparenter à du harcèlement : https://youtu.be/l1oSY0RdK_M

³ https://www.youtube.com/watch?v=n1cWvP_EJrQ

- 3- **de la maîtrise** : bien que les règles de paramétrage évoluent fréquemment, il faut penser à contrôler régulièrement son profil sur les réseaux sociaux en restreignant au maximum vos publications au mode privé⁴.
- 4- **de la prudence au quotidien** : la gestion des mots de passe est parfois complexe car le nombre de sites qui en nécessitent un sont nombreux. Pour être efficaces, ces derniers doivent contenir au moins : 8 caractères, une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial. Pour éviter de les oublier ou d'utiliser partout le même mot de passe, il ne faut pas hésiter à recourir à un gestionnaire de mot de passe (tel que keepass⁵).
- 5- **le moins de traces possible...** : pour limiter les traces laissées sur internet, il est recommandé d'avoir quelques bonnes pratiques : utiliser la navigation privée proposée par tous les navigateurs, supprimer régulièrement les cookies laissés par les sites internet consultés et effacer son historique de navigation avec C Cleaner.
- 6- **protéger ses équipements (PC, mobile)** : utiliser des outils pour bloquer les traqueurs et les publicités⁶, utiliser des outils qui protègent des logiciels malveillants⁷, utiliser des moteurs de recherches⁸ qui s'engagent davantage à « respecter votre vie privée »...
- 7- **ne pas rester à découvert** : attention lorsque vous utilisez un wifi public, vos données ne sont pas protégées (éviter de réaliser des transactions financières en particulier).

La **E-réputation d'une personne** correspond à l'impression que produisent l'ensemble des informations que l'on trouve sur Internet à propos de cette personne. Elle est le reflet de notre identité numérique. Elle se construit dès nos premiers pas sur internet et s'enrichit quotidiennement. Faute de la contrôler, il faut la gérer ! Pour cela, voici les questions à se poser avant chaque post :

- Est-ce que je choisis le bon réseau social pour communiquer ce type d'information ?
- Quelle image ai-je vraiment envie de donner ?
- Que vaudra ce que je poste dans dix ans ?
- Quand je like cette page, que peut-on en déduire ?
- Que dit de moi ma manière d'écrire sur Instagram, Facebook, sur les forums ?
- Suis-je en règle avec la loi quand je poste ou partage cette information ?

Cette E-réputation peut avoir des conséquences dans la vie réelle et notamment pour trouver un stage ou un emploi. En effet, les recruteurs ont tendance à utiliser aussi internet pour se faire une opinion sur les candidats⁹ (20% d'entre eux ont déjà écarté un candidat à cause de ce qu'ils ont trouvé sur internet). Il est donc important de **vérifier régulièrement sa E-réputation** soit en tapant son « nom entre guillemets » dans Google, soit en utilisant un outil de vérification comme Webmii¹⁰.

Il est également possible d'utiliser à bon escient sa E-réputation pour valoriser ses compétences sur les réseaux sociaux professionnels¹¹ tels que LinkedIn. Ils permettent d'être visible des recruteurs potentiels et de trouver des offres de stage ou d'emploi, mais attention à ce que les profils soient complets et à leur cohérence sur ces différents réseaux. Facebook propose également des offres d'emploi. Au-delà des réseaux sociaux professionnels, valoriser son image sur les autres réseaux sociaux peut également constituer un atout pour trouver un emploi à condition que cette image soit en accord avec son projet professionnel.

⁴ Attention, ce n'est pas parce que vous êtes en mode privé que les destinataires de vos publications le sont, risque de viralité.

⁵ <https://keepass.fr/>

⁶ <https://adblockplus.org/fr/> / <https://www.ghostery.com/fr/>

⁷ <https://www.avast.com/fr-fr/index#pc> / <https://fr.malwarebytes.com/adwcleaner/>

⁸ <https://www.qwant.com/?l=fr> / <https://www.lilo.org/fr/> / <https://www.ecosia.org/>

⁹ <https://youtu.be/qrdFOXbNFk> / <https://www.youtube.com/watch?v=q7mpl1Xfi9s>

¹⁰ <https://webmii.com/>

¹¹ <https://youtu.be/kbcXLCewRDI> / <https://fr.linkedin.com/> / <https://fr.viadeo.com/fr/>